

BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE OPTION : STYLISTE VISAGISTE

E2 – Coloration – Permanente – Deuxième partie

Coefficient : 4 – Epreuve pratique – Durée : 1 h 30

COLORATION (1)

COMPETENCES/INDICATEURS	BAREME	CANDIDAT			
		N°	N°	N°	N°
<p>C3 – CONCEVOIR ET METTRE EN ŒUVRE</p> <p>C34 Mettre en œuvre des produits de coloration</p> <p><i>. Maîtrise des règles de base (0,5/indicateur)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparation du plan de travail • Organisation dans l'espace • Respect des règles d'hygiène • Gestes et postures adaptés • Respect du confort du client • Respect des règles de sécurité <p><i>. Maîtrise de la technique (1 pt/indicateur)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparation adaptée de la chevelure, protection du contour, séparation • Gestuelle de l'application, utilisation rationnelle des produits • Choix et contrôle du temps de pose • Qualité de l'émulsion • Elimination des produits • Pertinence des choix des produits et de la technique utilisés/aux besoins du client et au résultat attendu (cf. fiche) <p><i>. Qualité du résultat sur cheveux secs</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Respect des deux tons d'écart au moins avec la teinte initiale (3 pts) • Présence de reflet (2 pts) • Résultat esthétique (2 pts) : couverture des cheveux blancs et/ou absence de démarcation racine – longueur, mise en valeur du modèle... • Valorisation de la couleur par la mise en forme (1 pt) • Conformité aux prévisions du candidat (cf. fiche) (3 pts) 	3 pts				
	6 pts				
	11 pts				
TOTAL	20 points				

(1) Pour la partie pratique de l'épreuve de coloration – permanente, le candidat réalise, à la demande du jury, une coloration ou une permanente répondant à la définition de l'épreuve.

Dans la perspective de cette partie pratique, le candidat renseigne la fiche envoyée par le service des examens afin de préciser le résultat de coloration ou de permanente qu'il souhaite obtenir.

(*) Ce qui exclut une reprise de la frisure par mise en plis, brushing, fers (cf CR mention complémentaire CP)

Partie pratique coefficientée (note sur 20 x 4)	
Partie écrite (note sur 20)	
TOTAL/100	
MOYENNE/20	

DATE :

NOM des membres du jury	FONCTION	SIGNATURE